



PV ASSEMBLEE GENERALE

Du 23 mars 2023

Salle de la Nasse à concepts – 36 rue Saint-Laurent – 25290 ORNANS

La séance est ouverte à 19h30.

I - Présentation de l'association et de ses objectifs à travers une petite vidéo.

Prise de parole du président André BLACHON : Remerciements à l'ensemble des membres présents (artisans, commerçants, artistes), à la Mairie, à la Communauté de Communes, à l'Office du tourisme, aux associations partenaires et aux bénévoles.

En introduction, André Blachon rappelle que le nombre d'adhérents est en constante augmentation ainsi que le chiffre d'affaires avec la carte fidélité qui n'a jamais été aussi élevé (821820.00 euros)

→ 6 % d'augmentation par rapport à 2021.

Il insiste sur le rôle important que joue l'association :

- ✓ **la défense des intérêts des adhérents**
- ✓ **le relai auprès des pouvoirs publics**
- ✓ **le lien social et la proximité avec les habitants**

II - Présentation du conseil d'Administration et du bureau

Actuellement composés comme suit :

Conseil d'administration

1. Nadège SAINTE-CLUQUE
2. Rodolphe CHASSAING
3. Michel FAILLENET
4. Valérie PROST
5. Fanny WOSNY
6. Laurence LANDLER-HURY
7. Raphaël BOURQUIN
8. Nicole BERNARD
9. Sylviane CUENOT

Association des commerçants du Canton d'Ornans
7, rue Pierre Vernier
25290 ORNANS
Tel : 03 81 62 27 87
Siren 797 709 888

10. Marie VANDAMME
11. André BLACHON
12. Christophe JOUVIN (Membre de droit / Mairie d'Ornans)
13. Jean-Claude GRENIER (Membre de droit /CCLL)
14. Philippe BOUQUET (Membre de droit / OT)
15. Olivier CLOSSON (Membre de droit / Au Marché d'Ornans)

Bureau

Président : André BLACHON
 Vice-Présidente : Nadège SAINTE-CLUQUE
 Vice-Président : Rodolphe CHASSAING
 Trésorière : Marie VANDAMME
 Vice-Trésorière : Sylviane CUENOT
 Secrétaire : Laurence LANDLER-HURY

III – RAPPORT MORAL

Présentation des outils et matériels à disposition des adhérents, ainsi que de Brigitte MARION (salariée d'ACCOR depuis août 2023) – Ressource au service de l'Association et des adhérents.

Rappel :

- Les actions de communication, animations et activités réalisées par ACCOR en 2022.
- Les créations de partenariat avec les associations
- Les relations avec les institutionnels (Municipalité, Communauté de communes, Office de tourisme)
 - Evocation des interventions de l'Association auprès de la Municipalité sur la préemption des baux commerciaux et sur la politique de verbalisation.

Rapport moral adopté par l'ensemble des membres présents.

IV- RAPPORT FINANCIER

- ✓ Présentation des comptes de l'association et de la situation financière par Marie VANDAMME

Caisse d'Épargne - compte courant 800560420218 :	2.281,82 €
Crédit Agricole - compte courant 56504707704 :	16.179,03 €
Crédit Agricole - compte pivot carte de fidélité 56504707828 :	10.666,47 €
En caisse au 31.12.2021 :	147,37 €

Total trésorerie : 29274,69 €

Encours chèque cadeaux :	11190,00 €
Encours carte de fidélité :	9 100,00 €
Totalité des encours :	20 290,00 €

Trésorerie réelle : 8 984.69€

- ✓ Présentation du coût des manifestations 2022

Dépenses totales : 24 593.90 €

Recettes et subventions : 17 904.00 €

Coût pour l'Association : 6689.90 euros

Rapport financier approuvé par l'ensemble des membres présents.

V – COTISATIONS ET ADHERENTS

Les cotisations ont été légèrement revues à la hausse afin d'absorber les augmentations diverses sans toutefois revenir à leur niveau d'avant COVID.

A ce jour, 68 adhérents (commerçants, artistes, artisans, associations et bénévoles).

VI – POINT SUR L'OUTIL CARTE DE FIDELITE

17 commerçants acceptent aujourd'hui la carte de fidélité. Système gagnant / gagnant qui incite les clients à consommer sur Ornans.

Un système qui permet également à l'Association de vivre (une des seules ressources de l'Association avec les cotisations et subventions de la Municipalité).

Un budget global « carte de fidélité » des commerces en augmentation.

Aujourd'hui la Société avec laquelle l'association travaille (CEV) ne donne plus entièrement satisfaction :

- ✓ un système qui a peu évolué depuis ses débuts,
- ✓ un coût élevé des cartes,
- ✓ une formation aux commerçants qui n'est pas assurée,
- ✓ un logiciel vieillissant manquant d'ergonomie.

L'Association a rencontré une société locale qui présente un produit plus performant, plus en adéquation avec la demande des commerçants, moins cher, plus ergonomique, plus écologique, plus numérique et donc plus en phase avec l'époque. Les commerçants utilisateurs seront associés à une rencontre avec cette société. L'idéal serait de pouvoir mettre en place ce nouveau système avant la fin de l'année 2023.

VII– POINT SUR LES CHEQUES CADEAUX

L'association a constaté une baisse des achats de plus de 7 % en 2022 par rapport à 2021. Il est important de dégager du temps pour démarcher davantage les comités d'entreprises.

VIII – AGENDA ACCOR 2023

Présentation des manifestations et animations commerciales à venir :

- Fête du printemps – 13 mai - Manifestation
- Grand Jeu de Pâques – 8 avril -Animation
- Fête des Mères - Animation
- Fête de pères - Animation
- Salon des Minéraux – 8 et 9 juillet Manifestation
- Grande Braderie – 5 août - Manifestation
- Halloween -Animation

L'Association a souhaité développer cette année plus d'animations commerciales avec des jeux et gains immédiats pour inciter les clients à consommer sur place.

IX – BUDGET PREVISIONNEL

Le budget prévisionnel pour toutes ces animations et manifestations s'élève à 25 057 euros dont 5 000 euros redistribués sous forme de chèques cadeaux (pour un retour immédiat dans les commerces).

Des subventions ont été demandées à la Municipalité.

Marie Vandamme rappelle qu'il a été acté 8040 euros en subvention de fonctionnement accordée par la Mairie pour une durée de 3 ans.

L'Association est dans l'attente du vote du Conseil Municipal pour les subventions exceptionnelles accordées pour les manifestations.

Accor installera une buvette à chaque grande manifestation pour avoir des recettes supplémentaires.

Budget prévisionnel adopté par l'ensemble des membres présents.

X – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARION (Tabac presse) interpelle les élus présents sur :

- le rond-point d'entrée de ville qui emmène les clients potentiels à l'extérieur du centre,
- les journées piétonnes qui génèrent le même problème (avis non partagé par les autres commerçants de la rue Pierre Vernier),
- la nécessité de créer des parkings supplémentaires,
- la verbalisation excessive de ces derniers mois,
- la fête foraine – les forains mettent trop longtemps à monter les manèges ce qui bloque le stationnement de la place Courbet. Il insiste sur le fait qu'il faudrait leur donner des délais plus stricts,
- le futur aménagement du centre-ville qui risque de créer des problèmes du même ordre.

Colette GROLEAU, représentante officielle de la Municipalité, répond à Monsieur MARION que, quoi qu'il en soit, la décision d'un sens unique était actée, qu'il n'était pas possible de faire autrement et qu'un urbaniste serait retenu pour les études.

Un débat est ouvert sur le sujet. Les commerçants souhaitent des concertations avant toute décision définitive. Colette GROLEAU et Patricia LABERTERIE précisent qu'il y aura effectivement des concertations.

Anne-Charlotte, représentant l'Office de tourisme, présente l'outil « INTRA-MUROS » créé par la Communauté de Communes. Outil au service des associations, des commerçants....
Outil qu'elle incite à utiliser largement.

XI – ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est décidé d'écarter du CA, Fanny WOSNY (AU MOULIN ROSE) qui ne donne plus « signe de vie », qui n'est pas à jour de ses cotisations, non excusée et non présente à L'AG.

Sylvianne CUENOT, qui a quitté Ornans, a envoyé sa démission jeudi soir par mail.

Se présentent deux nouveaux membres :

- ✓ Elise BERTRAND – Comptable nouvellement adhérente et installée depuis peu à Ornans
- ✓ Jérónimo PEIRERA – EPICERIE des 4 RUES – nouvel adhérent

Le nouveau Conseil d'administration est adopté avec ces deux nouveaux membres et les deux membres sortants par l'ensemble des membres présents.

André BLACHON précise qu'une réunion de ce nouveau CA sera très prochainement organisée afin d'élire le bureau et le Président.

Clôture de l'Assemblée générale à 21h30.